



SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS

TERRITOIRE DE DRÔME NORD

Réseaux de Port Champagne et d'Andancette

Année 2021

Rapport d'activité

SOMMAIRE

1- PRESENTATION GENERALE DES TERRITOIRES DE DROME NORD	4
1.1 PERIMETRES DES TERRITOIRES.....	4
1.2 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS DU TERRITOIRE DROME NORD	4
2- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2021	5
2.1 ORIGINE DE L'EAU	5
2.2 VENTE D'EAU	7
2.3 RENDEMENT DES RESEAUX	8
2.4 CONSOMMATIONS ENERGETIQUES.....	8
2.4.1 Consommation réseau « Port champagne »	8
2.4.2 Consommation réseau « Les Passés »	8
3- SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES.....	9
3.1. CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE	9
3.2. CONTROLE CONFORMITE BALLONS SOUS-PRESSION	9
3.3. CONTROLE CONFORMITE DISPOSITIFS DE LEVAGE.....	9
4- TRAVAUX DE L'ANNEE 2021.....	9
4.1 PRINCIPALES OPERATIONS DE MAINTENANCE.....	9
4.1.1 Travaux de renouvellement ou de renforcement	9
4.1.2 Travaux de maintenance spécifiques	10
4.2 TRAVAUX SUR LES RESEAUX	10
4.2.1 Travaux facturés.....	10
4.3 OPERATIONS PARTICULIERES AU COURS DE L'ANNEE 2021	11
5- RELATIONS AVEC LES CLIENTS.....	11
5.1 PRIX DE VENTE DE L'EAU.....	11
5.1.1 Tarification Agence de l'eau.....	11
5.1.2 Tarification pour les non professionnels.....	11

5.1.3 Tarification pour les professionnels	12
5.2 RELATIONS CLIENTS	12
5.2.1 Continuité de service	12
5.2.2 Informations des clients.....	13
5.2.3 Réclamation client spécifique	13
6- LES PROJETS DU TERRITOIRES.....	14
6.1 MAILLAGE ENTRE LES RESEAUX DE « Port Champagne » ET « des Passés»	14
6.2 MAILLAGE ENTRE LES RESEAUX DE « Port Champagne » ET LE FORAGE n°41 (Montaginière) ..	14
6.3 RENFORCEMENT DU RESEAU DE PORT CHAMPAGNE	15
6.4 MODIFICATION DES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT EN PERIODE DE GEL.....	15
7- DONNEES FINANCIERES	16
7.1 COMPTABILITE ANALYTIQUE DES TERRITOIRES	16
7.1.1 Fonctionnement.....	16
7.1.2 Investissement	16
7.2 IMPAYES.....	16
7.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE	16
8- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS	17

1- PRESENTATION GENERALE DES TERRITOIRES DE DROME NORD

1.1 PERIMETRES DES TERRITOIRES

Territoire de Drôme Nord :

Communes de Andancette – St Rambert d’Albon – Anneyron – Bougé Chambalud – Beausemblant - Albon

1.2 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS DU TERRITOIRE DROME NORD

Station de production de Port Champagne

3 Puits en nappe alluviale du Rhône refoulant dans la bâche de la station de pompage de Port Champagne :

- Puits Nord : 2 Pompes à ligne d’arbre de 600 m³/h à 25 m, puissance électrique de 115 Kw, 1 transformateur de 160 Kva sur poteau

Puissance ENEDIS souscrite : 120 Kw (Segment C3 : HTA5-CU)

- Puits centre : 2 Pompes à ligne d’arbre de 600 m³/h à 25 m, puissance électrique de 115 Kw, 1 transformateur de 160 Kva sur poteau

Puissance ENEDIS souscrite : 120 Kw (Segment C3 : HTA5-CU)

- Puits Sud : 2 Pompes à ligne d’arbre de 600 m³/h à 25 m, puissance électrique de 115 Kw, 1 transformateur de 160 Kva sur poteau

Puissance ENEDIS souscrite : 0 à 120 Kw (Segment C3 : HTA5-CU)

Station de reprise de Port Champagne :

- 2 pompes Jockey de 80 m³/h à 117 m
- 2 pompes à vitesse variable (moteur en courant continu): 540 m³/h à 170 m HMT (de 200 à 540 m³/h et de 100 à 170 m HMT)
- 4 pompes de 540 m³/h à 170 m HMT
- 2 transformateurs de 1250 Kva + 1 transformateur auxiliaires de 50 kva

Capacité maximale de production : 2 700 m³/h

Puissance ENEDIS souscrite : 5 à 1 800 Kw (Segment C2 : HTA5-CU)

Station de Production de Coinaud

- 1 pompe de 200 m³/h à 180 m HMT
- 1 pompe de 250 m³/h à 180 m HMT
- 1 transformateur de 400 Kva

Capacité maximale de production : 450 m³/h

SYNDICAT D’IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

Puissance ENEDIS souscrite : 1 à 380 Kw (Segment C2 : HTA5-CU)

Station de Production de Clotrières

- 2 pompes de 200 m³/h à 133 m HMT
- 1 transformateur de 315 Kva

Capacité maximale de production : 400 m³/h

Puissance ENEDIS souscrite : 1 à 250 Kw (Segment C2 : HTA5-CU)

Surpresseur des Clavettes :

- 3 pompes de 144 m³/h à 42 m HMT

Puissance ENEDIS souscrite : 12 à 144 Kw (Segment C4 : BT > 36 Kw LU)

Les stations de production de Port Champagne, Coinaud et Clotrières alimentent le réseau Nord dit de « Port Champagne ».

Station de Production des Passés

- 2 pompes à vitesse variable de 240 m³/h à 180 m HMT

Capacité maximale de production : 480 m³/h

Puissance ENEDIS souscrite : 1 à 400 Kw (Segment C2 : HTA5-CU)

Cette station de production alimente le réseau d'Andancette.

2- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2021

2.1 ORIGINE DE L'EAU

Réseaux	Ouvrage	Localisation	Ressources	Volumes prélevés (m3)	Volume autorisés (m3)
Port Champagne	PORT CHAMPAGNE	ANDANCETTE	Nappe du Rhône	1 362 122	4 034 322
Andancette	LES PASSES	ANDANCETTE	Nappe du Rhône	232 589	731 800
Port Champagne	LES CLOTRIÈRES	ANNEYRON	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire	12 113	240 194
Port Champagne	COINAUD	ANNEYRON	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire	189 915	400 324
Total DROME NORD				1 796 739	

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

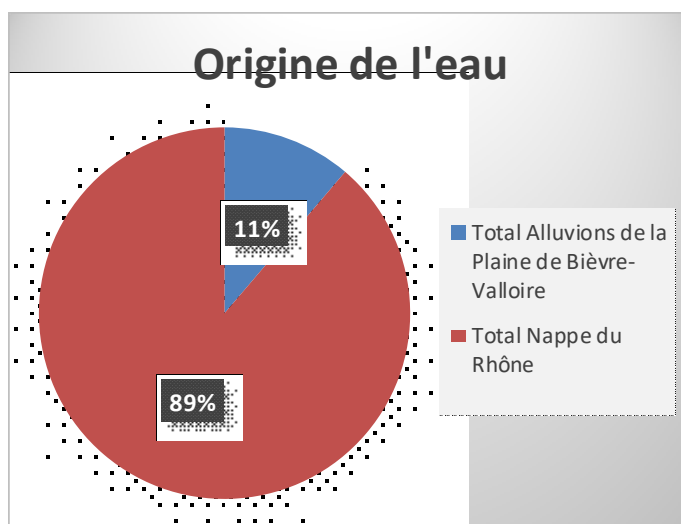
Siège : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

Répartition par réseaux				
Réseaux	Ouvrage	Localisation	Ressources	Volumes prélevés (m3)
Andancette	LES PASSES	ANDANCETTE	Nappe du Rhône	232 589
Total Andancette				232 589
Port Champagne	PORT CHAMPAGNE	ANDANCETTE	Nappe du Rhône	1 362 122
Port Champagne	LES CLOTRIERES	ANNEYRON	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire	12 113
Port Champagne	COINAUD	ANNEYRON	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire	189 915
Total Port Champagne				1 564 150
Total général				1 796 739

Répartition par ressource				
Réseaux	Ouvrage	Localisation	Ressources	Volumes prélevés (m3)
Port Champagne	LES CLOTRIERES	ANNEYRON	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire	12 113
Port Champagne	COINAUD	ANNEYRON	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire	189 915
			Total Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire	202 028
Port Champagne	PORT CHAMPAGNE	ANDANCETTE	Nappe du Rhône	1 362 122
Andancette	LES PASSES	ANDANCETTE	Nappe du Rhône	232 589
			Total Nappe du Rhône	1 594 711
			Total général	1 796 739

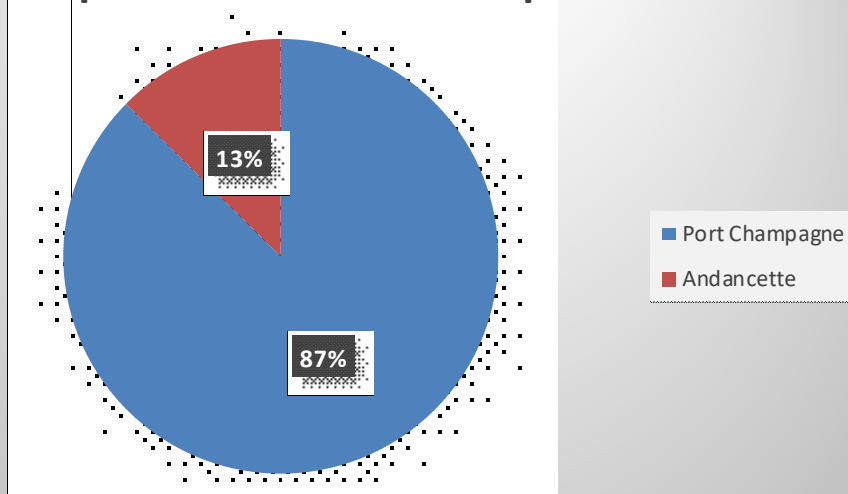
Les autorisations de prélèvement sont établies par l'OGC Isère (Chambre d'Agriculture de Isère). Les autorisations de prélèvement ont été respectées malgré leur forte baisse par rapport à l'année 2020.



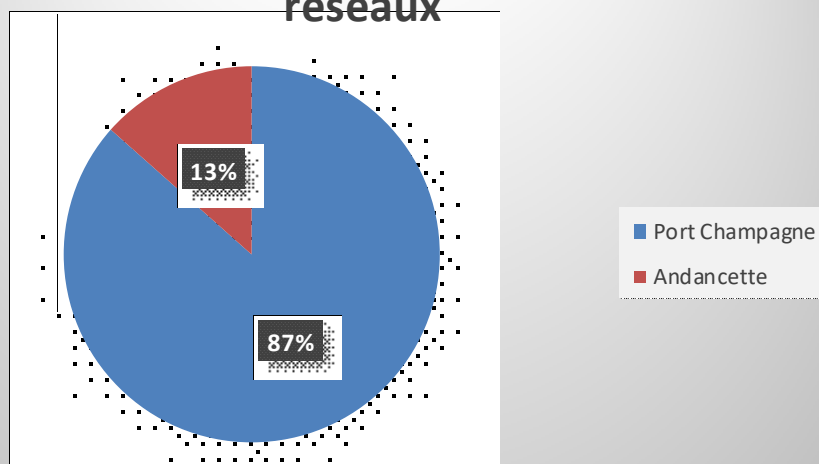
2.2 VENTE D'EAU

Réseaux Drôme Nord (2019)	Débit souscrits (m3/h)	surface souscrite (ha)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre de bornes	nombre de clients	Debit souscrits par ha	Conso annuelle par ha
Port Champagne	10 001	912	1 366 620	1 366 620	456	140	10,97	1 498
Andancette	1 130	156	197 483	197 483	71	41	7,24	1 266
Total	11 131	1 068	1 564 103	1 564 103	527	181		

Répartition des volumes par réseaux



Répartition du nombre de bornes par réseaux



2.3 RENDEMENT DES RESEAUX

Le rendement correspond au rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et le volume d'eau prélevé et introduit dans le réseau de distribution.

Il s'agit d'un indicateur de performance du réseau. Plus il est élevé, moins les pertes (fuites, erreurs / imprécisions de comptage) sont importantes.

Réseaux	Rendement
Port Champagne	87,37%
Andancette	84,91%

2.4 CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

2.4.1 CONSOMMATION RESEAU « PORT CHAMPAGNE »

Consommation totale pour l'année 2021 de 1 326 479 Kwh.

Ratios	Total	Partie variable
Kwh/m3 consommé	0,971	0,971
€/m3 consommé	0,057	0,046
€/Kwh	0,058	0,047

Remarque : Ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

2.4.2 CONSOMMATION RESEAU « LES PASSES »

Consommation totale pour l'année 2021 de 287 623 Kwh.

Ratios	Total	Partie variable
Kwh/m3 consommé	1,456	1,456
€/m3 consommé	0,086	0,069
€/Kwh	0,059	0,047

Remarque : Ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

3- SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES

3.1. CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE

Site		Prestataire	Date de contrôle
Port Champagne	Station de reprise	ACRITEC	16/02/21
Port Champagne	Puits Nord	ACRITEC	16/02/21
Port Champagne	Puits Centre	ACRITEC	16/02/21
Port Champagne	Puits Sud	ACRITEC	16/02/21
Coinaud	Coinaud	ACRITEC	16/02/21
Clotrières	Clotrières	ACRITEC	16/02/21
Andancette	Les Passés	ACRITEC	16/02/21
Bougé-Chambalud	Surpresseur	ACRITEC	16/04/21

3.2. CONTROLE CONFORMITE BALLONS SOUS-PRESSION

Ouvrages	Organe	Type de contrôle	Résultat
néant			

3.3. CONTROLE CONFORMITE DISPOSITIFS DE LEVAGE

Ouvrages	Organe	Observations / Anomalies	Date
néant			

4- TRAVAUX DE L'ANNEE 2021

4.1 PRINCIPALES OPERATIONS DE MAINTENANCE

4.1.1 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT OU DE RENFORCEMENT

Les Objectifs visés (classés par ordre de priorité)

- 1/ Organes hors service suite à la saison précédente
- 2/ Organes dont l'état ou le niveau d'usure laisse craindre une rupture à court terme 1,2 ou 3 ans

- 3/ Mise en conformité vis-à-vis de la réglementation sécurité des travailleurs
- 4/ Dégradations de caractéristiques techniques
- 5/ Amélioration de la facilité d'exploitation d'un ouvrage
- 6/ Mise en conformité vis-à-vis des exigences techniques de tiers (ENEDIS, agence de l'eau etc...)
- 7/ Amélioration de la fiabilité de fonctionnement de l'ouvrage
- 8/ Lutte contre les risques d'intrusions, de dégradations, sécurité des riverains
- 9/ Amélioration des fonctionnalités de report d'information et de suivi
- 10/Réduction des nuisances à des tiers (bruits etc....)

Ces travaux sont imputés au budget investissement

Territoire	Ouvrages	OBJET	Opérati		Commentaires	n° chantie
Drôme Nord	SP Clotières	Renouvellement moteur G2	260	fait 2021		20 11 0002
Drôme Nord	SP Clotières	Rénovation groupe hydraulique n°2	260	fait 2021		21 070 005
Drôme Nord	SP Coinaud	Renouvellement démarreur groupe n°2	260	fait 2021		20 070 001
Drôme Nord	SP Port Champagne	Rénovation/renouvellement moteur courant continu n°1 : 375 Kw	260	fait 2021		21 010 004

4.1.2 TRAVAUX DE MAINTENANCE SPECIFIQUES

Station de pompage de Port Champagne

Non communiqué

Station de pompage des Passés

Non communiqué

4.2 TRAVAUX SUR LES RESEAUX

Réseau Port Champagne

Non communiqué

Réseau Andancette

Non communiqué

4.2.1 TRAVAUX FACTURES

Néant

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

4.3 OPERATIONS PARTICULIERES AU COURS DE L'ANNEE 2021

Néant.

5- RELATIONS AVEC LES CLIENTS

5.1 PRIX DE VENTE DE L'EAU

5.1.1 TARIFICATION AGENCE DE L'EAU

Pour la saison 2021, la facturation de la redevance agence de l'eau uniformisée au SID fixée par délibération du 11 février 2021 est de 0,007€/m³.

5.1.2 TARIFICATION POUR LES NON PROFESSIONNELS

Le prix de vente pour les particuliers est uniformisé sur l'ensemble du territoire du SID.

Les tarifs du service sont fixés par la délibération du 02/02/2021

- Une prime fixe en fonction du débit souscrit

1 m ³ /h	69,38 € HT	73,20 € TTC
3 m ³ /h	89,20 € HT	94,11 € TTC
5 m ³ /h	118,93 € HT	125,48 € TTC
10 m ³ /h	198,21 € HT	209,12 € TTC
15 m ³ /h	338,42 € HT	357,04 € TTC
20 m ³ /h	483,46 € HT	510,05 € TTC
30 m ³ /h	628,49 € HT	663,06 € TTC

- Un forfait de consommation

1 et 3 m ³ /h	150 m ³
5 m ³ /h	300 m ³
10 m ³ /h et au-delà	500 m ³

- Un tarif unique de 0,126 €/m³ HT pour les m³ consommés

5.1.3 TARIFICATION POUR LES PROFESSIONNELS

Le tarif professionnel n'est accordé qu'aux abonnés pouvant justifier d'un numéro SIRET en lien avec le titulaire du contrat d'abonnement.

Pour la saison 2021, le prix de vente a été fixé à (délibération du 02/02/2021):

Part fixe

Abonnement à la surface ha 144,00 €

Abonnement au débit m³/h 6,35 €

Part au m³ 0,09 €

Soit une facture moyenne de 479.45 € H.T. /ha (7 m³/h - 1 ha - 3000 m³/ha).

5.2 RELATIONS CLIENTS

5.2.1 CONTINUITE DE SERVICE

Mise en service des réseaux :

- Le 12 mars 2021

Problème de ressources :

Néant

Problèmes de capacité de pompage par rapport à la demande :

La demande en eau sur la période de fin mars – début avril était importante du fait :

- D'un printemps sec et de la nécessité d'arroser certaines cultures de printemps (type blé),
- La multiplication de périodes de gel avec l'utilisation de l'eau par certains arboriculteurs pour de l'Anti-gel.

La capacité maximale de la station pompage de Port Champagne (limitée au mois de mars par les puissances souscrites en période hivernale) a été dépassée au mois de mars et atteinte au mois d'avril.

Problèmes de fonctionnement d'ouvrages :

Néant

Problèmes de fonctionnement réseaux:

Certaines parties du réseau ont eu une capacité insuffisante pour faire face aux besoins (irrigation + anti-gel) conduisant le SID, les nuits de gel, à fermer d'urgence, l'irrigation sur les bornes des autres usages (notamment la nuit du 24 au 25 mars)

Arrêt des réseaux :

- Le 20 octobre 2021

5.2.2 INFORMATIONS DES CLIENTS

Le 20/05, information par mail des abonnés sur la fortes réduction des volumes autorisés sur les pompes de Coinaud et des Clôtrières et des conséquences sur le bon fonctionnement du réseau de Port Champagne si les volumes d'irrigation ne sont pas maîtrisés en cas de forte saison d'irrigation => demande de maîtrise et d'économie d'eau.

5.2.3 RECLAMATION CLIENT SPECIFIQUE

Réclamation de M. SENECLAUZE Thierry sur la fermeture d'autorité de certaines bornes lors des périodes de lutte anti-gel sans information préalable des irrigants.

6- LES PROJETS DU TERRITOIRES

6.1 MAILLAGE ENTRE LES RESEAUX DE « PORT CHAMPAGNE » ET « DES PASSES»

Réalisation d'un maillage en Dn 150 mm entre le réseau de Port Champagne et celui des Passés afin :

- De ne faire fonctionner qu'une seule station de pompage lors des faibles demandes en eau (notamment le mois de mars),
- De disposer d'un secours partiel en cas de défaut de fonctionnement d'une des stations de production (Port champagne ou Les Passés).

Descriptif des travaux :

- 900 ml de Dn 150 mm fonte,
- 2 vannes de sectionnement.

Enveloppe d'investissement (estimation sommaire) : 150 000 € H.T.

A ce jour, ce projet n'a pas été validé par le territoire de Drôme Nord

6.2 MAILLAGE ENTRE LES RESEAUX DE « PORT CHAMPAGNE » ET LE FORAGE N°41 (MONTAGINIERE)

Réalisation d'un maillage en Dn 100 mm entre le réseau de Port Champagne et celui du Forage N°41 du territoire Valloire Galaure afin :

- De faire fonctionner en continu le forage n°41 pour éviter la multitude de coups de bélier,
- De disposer d'une ressource complémentaire sur les points hauts du réseau de Port Champagne ponctuellement déficitaire.

Descriptif des travaux :

- 1 200 ml de Dn 100 mm fonte
- 2 vannes de sectionnement
- Un stabilisateur de pression amont-aval (afin de donner la priorité aux abonnés du réseau du forage n°41 en regard

Enveloppe d'investissement (estimation sommaire) : 75 000 € H.T.

A ce jour, ce projet n'a pas été validé par le territoire de Drôme Nord.

6.3 RENFORCEMENT DU RESEAU DE PORT CHAMPAGNE

Recherche de solutions pour favoriser le transit d'eau entre la partie basse du réseau à l'Ouest de l'autoroute A7 et la partie haute du réseau à l'Est de l'autoroute A7.

Le développement des zones d'activité économique (Axe7) conduit à réduire l'activité agricole et les besoins en eau sur la partie basse du réseau. Les contraintes réglementaires sur les prélèvements des pompes de Coinaud et Clotières réduisent les ressources disponibles sur la partie haute du réseau de Port Champagne.

Les contraintes réglementaires sur les forages de Bancel, Cessay, Montaginière et sur les forages individuels conduisent les exploitations agricoles de ces secteurs à demander à être alimenté par l'eau du Rhône.

Recherche de solutions pour favoriser le transit d'eau entre la partie basse du réseau à l'Ouest de l'autoroute A7 et la partie haute du réseau à l'Est de l'autoroute A7 apparaît donc comme nécessaire à moyen terme.

6.4 MODIFICATION DES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT EN PERIODE DE GEL

L'utilisation de l'eau d'irrigation pour la lutte contre le gel est tolérée par le SID sous l'entière responsabilité de l'utilisateur, Le SID n'assume aucun engagement de continuité de service supplémentaire à ceux énoncés dans le règlement de service.

Jusqu'à la saison d'irrigation 2021, le SID acceptait de procéder gratuitement au « débridage » des bornes d'irrigation utilisées pour la lutte contre le gel afin de mettre à disposition des débits plus importants. Le SID envisage pour les saisons à venir de supprimer cette disposition => la lutte contre le gel pourra être réalisée uniquement avec le débit contractuellement souscrit et correspondant à la valeur du limiteur de débit installé sur la borne.

Cette modification a été validée par l' élu représentant le territoire.

7- DONNEES FINANCIERES

7.1 COMPTABILITE ANALYTIQUE DES TERRITOIRES

7.1.1 FONCTIONNEMENT

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 331.217,22 €.

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 378.475,77 €.

Soit un résultat de 47.258,55, contre 162.362,39 € en 2020.

La dégradation de ce résultat est bien entendu liée directement à la pluviométrie enregistrée en 2021, ayant entraîné une baisse des consommations et par conséquence des recettes d'exploitation (-200.000 €). La baisse de la consommation d'électricité a permis malgré tout d'atténuer partiellement le déficit.

7.1.2 INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 65.726,22 €.

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 120.297,00 €.

7.2 IMPAYES

territoire	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total général
Drôme Nord		752,77	885,40	776,94		2 240,37	1 664,02	1 787,18	8 106,68

Nota : Etat des restes à recouvrer à la date du 22/02/2022 (titres émis jusqu'à fin juin 2021 : la facturation de fin 2021 n'est pas incluse dans ces données).

7.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE

Néant

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

8- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS

Le Syndicat d'Irrigation Drômois souhaite attirer l'attention de tous ses membres sur les difficultés rencontrées dans la gestion du développement des constructions sur les communes. Les réseaux d'irrigation sont essentiellement implantés en terrain privé et ont été créés sans l'inscription des servitudes associées au service de la propriété foncière. Les propriétaires se sont engagés à informer leur successeur de la présence de la servitude lors de toute opération de vente. Malheureusement, cette démarche est rarement effectuée. Certains propriétaires ne connaissent pas ou font semblant de ne pas connaître la présence d'une canalisation sous leur terrain. Cette situation a plusieurs conséquences notamment dans les zones urbanisées:

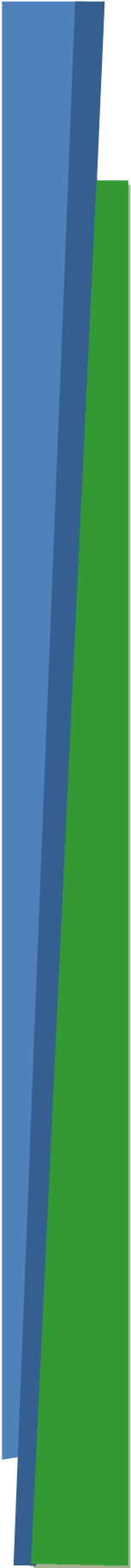
- Risque pour les riverains en cas de rupture de conduite : la pression d'un réseau d'irrigation est comprise entre 10 et 25 bars !!!!
- Difficultés d'intervention pour les équipes du SID pouvant entraîner une rupture de la continuité du service pendant plusieurs jours,
- Dégradations potentielles des équipements du SID en cas de terrassement par le propriétaire ou son prestataire.

Nous demandons donc aux communes :

- de bien vouloir signaler la présence des canalisations d'irrigation lors de tout document urbanisme (certificat d'urbanisme – déclaration de travaux – permis de construire – permis de lotir – permis d'aménager etc...). Seule la concertation amont avec les porteurs de projet permettra au SID d'étudier des solutions techniques et économiques permettant de rendre les projets compatibles avec la présence des réseaux d'irrigation
- de ne pas classer constructible les parcelles avec une canalisation d'irrigation sans concertation au préalable avec le SID
- de rappeler à tous les porteurs de projet la nécessité de faire les démarches **obligatoires** de DT : déclaration de projet de travaux (à faire par le Maître d'ouvrage) et DICT : déclaration d'intention de commencement de travaux (à faire par l'entreprise de terrassement) auprès de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) : fichier regroupant les plans des réseaux de tous les gestionnaires y compris le SID. Cette démarche doit être faite également en terrain privé.

Nous souhaitons également attirer l'attention des communes sur les points suivants :

- le SID n'a pas les moyens de régulariser les servitudes liées à ses canalisations,
- le SID n'a pas les moyens financiers de prendre seul en charge les déplacements de conduite.



Nous comptons sur la vigilance de tous et notamment des communes pour éviter les situations que nous avons connues ces dernières années notamment sur les communes d'Etoile sur Rhône – Upie – Montélimar.